



Procédure UNESCO

Réunion plénière
Comité de l'Eau et de la Biodiversité

Salle Félix EBOUE,
Préfecture de Martinique

Vendredi 18 octobre 2019 | 8h30

CANDIDATURE SUR LA LISTE
DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO DES
"VOLCANS ET FORÊTS DE LA MONTAGNE PELÉE
ET DES PITONS DU NORD DE LA MARTINIQUE"



Evolutions et perspectives de la candidature 2010-2021

Mai 2010 : proposition du député MARIE-JEANNE d'inscription de la Montagne Pelée à l'UNESCO

2015
schéma de gouvernance
CTM / PNM / Etat



avril 2017
Validation projet de périmètre + avant-projet de territoire par le CFPM

2019 :
Poursuite de la concertation
Mai: Atelier technique (MTES)
Juin: Mise en consultation publique du plan gestion /CTM
octobre: audition et dépôt de la candidature pour compléter



Juillet 2021
Décision du Comité du Patrimoine Mondial



2011
Lancement du projet

2014
Inscription sur la liste indicative



Octobre 2016
Validation VUE
Devant le CFPM



Octobre 2018
Validation plan de gestion par le CFPM



Décembre 2018
Dépôt du dossier de candidature

Janvier 2020
Dépôt de la candidature de la Martinique par la France

(2020-2021) Evaluation internationale par le Centre du Patrimoine Mondial + UICN International

Rappel des objectifs du projet de territoire attendu



L'obtention de ce label d'exception est gage d'une :

visibilité internationale de la Martinique reconnue par l'UNESCO comme « merveille du monde » unique à l'échelle de la planète



visibilité internationale de la destination Martinique et vecteur d'une offre touristique, d'accueil et de loisirs de qualité à haute valeur ajoutée fondée sur les patrimoines naturel et culturel



et un projet de territoire visant à redynamiser et promouvoir les atouts environnementaux, historiques, patrimoniaux, économiques et touristiques prioritairement sur la partie septentrionale de l'île

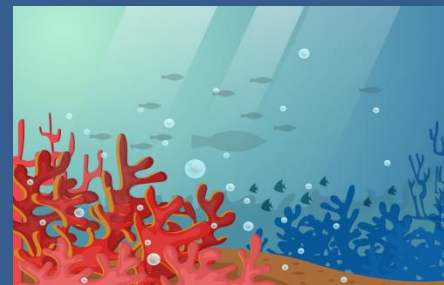
Qu'est-ce que le Patrimoine Mondial ?



Un label international constitué d'une liste des 1 121 merveilles du monde distinguant deux grandes typologies



Biens culturels (869)
France (39)



Biens naturels (213)
France (5)

+ 30 à 40 %
de touristes



Liste du Patrimoine Mondial génère à l'échelle un volume de plus de **1 milliard de visiteurs** à travers le monde

Les Volcans et Forêts du Nord de la Martinique, vecteur d'un projet de territoire d'exception

Vue générale projet de Bien UNESCO de Martinique



Les atouts de la candidature de la Martinique

La candidature martiniquaise retient deux des dix critères de l'UNESCO

Critère viii



Volcanisme/ géologie

+

Critère x



Biodiversité

=

Projet de Bien



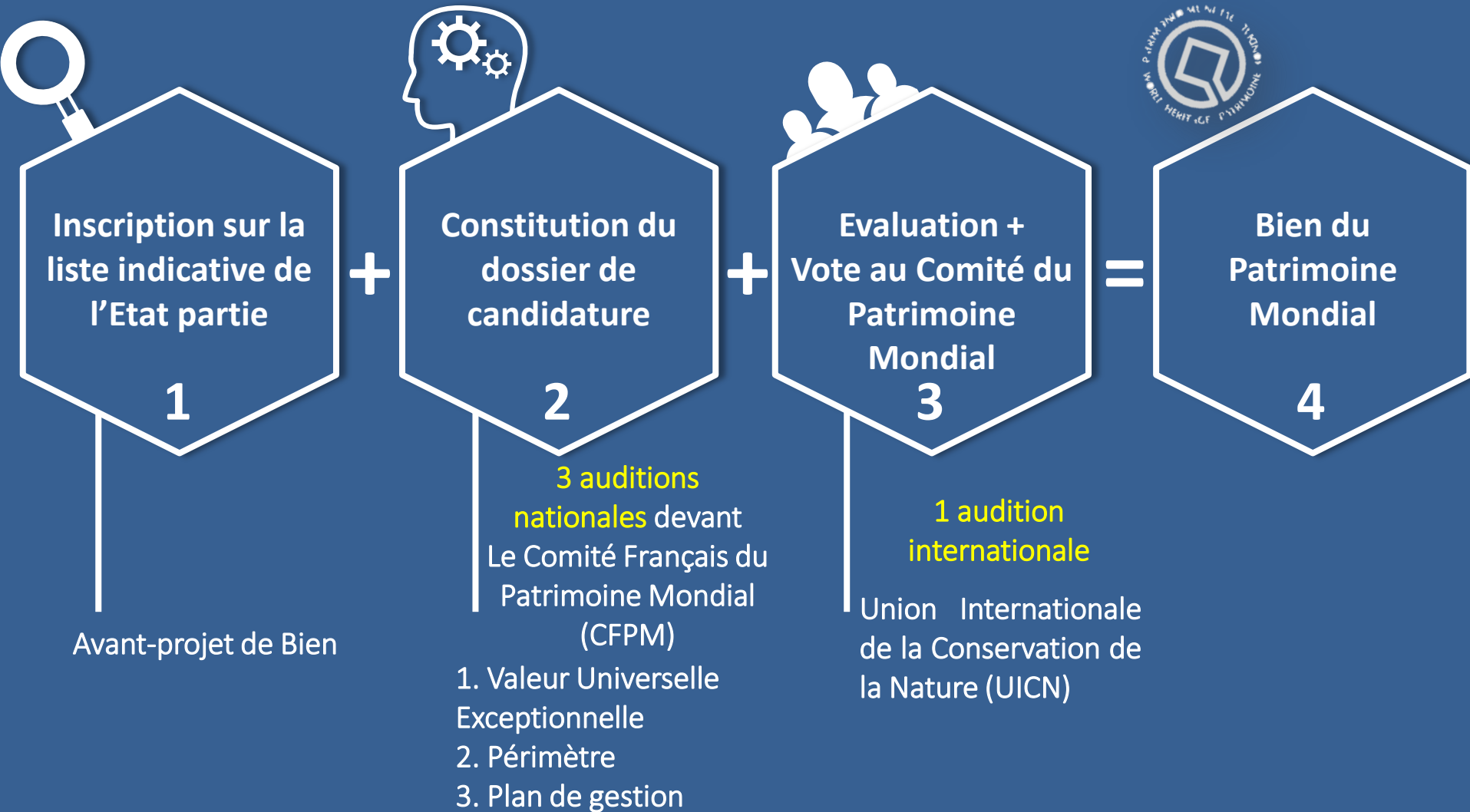
*Volcans et Forêts de la Montagne
Pelée et des pitons du Nord de la
Martinique*

Le projet de Bien naturel de Martinique à vocation de consacrer l'universalité et l'exceptionnalité des massifs septentrionaux du :

- *Mont Conil*
- *de la Montagne Pelée*
- *Morne Jacob*
- *et des Pitons du Nord de la Martinique*

Rappel des principaux jalons de la procédure sur La Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO ?

Les engagements du porteur de projet



Où en sommes-nous dans le cadre de la procédure ? (1) : le dossier



Audition nationale
validation VUE
octobre 2016
*(en présence du Préfet et
du Directeur de l'IPGP)*



Audition nationale
validation
périmètre UNESCO
avril 2017



Audition nationale
validation plan de
gestion UNESCO
Octobre 2018
*(en présence du Préfet
et du Directeur de l'ONF)*



Les forêts de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet sont désormais labellisées « forêts d'exception » par le Comité National d'Orientation après une audition devant un jury d'experts présidé par le Professeur Paul ARNOULD. Portée par la Collectivité Territoriale de Martinique (Présidence du Copil) et le Parc Naturel (co-présidence) et animée par l'ONF, la candidature de la Martinique a été retenue parmi toutes les forêts ultramarines comme étant la plus représentative et la plus riche en matière de diversité biologique.

Ce label national viendra enrichir le projet d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO et ainsi permettre de poursuivre cette ambition partagée de mise en valeur des richesses naturelles de la Martinique.

Septembre 2019 : Edition de la candidature de la Martinique au format « UNESCO »

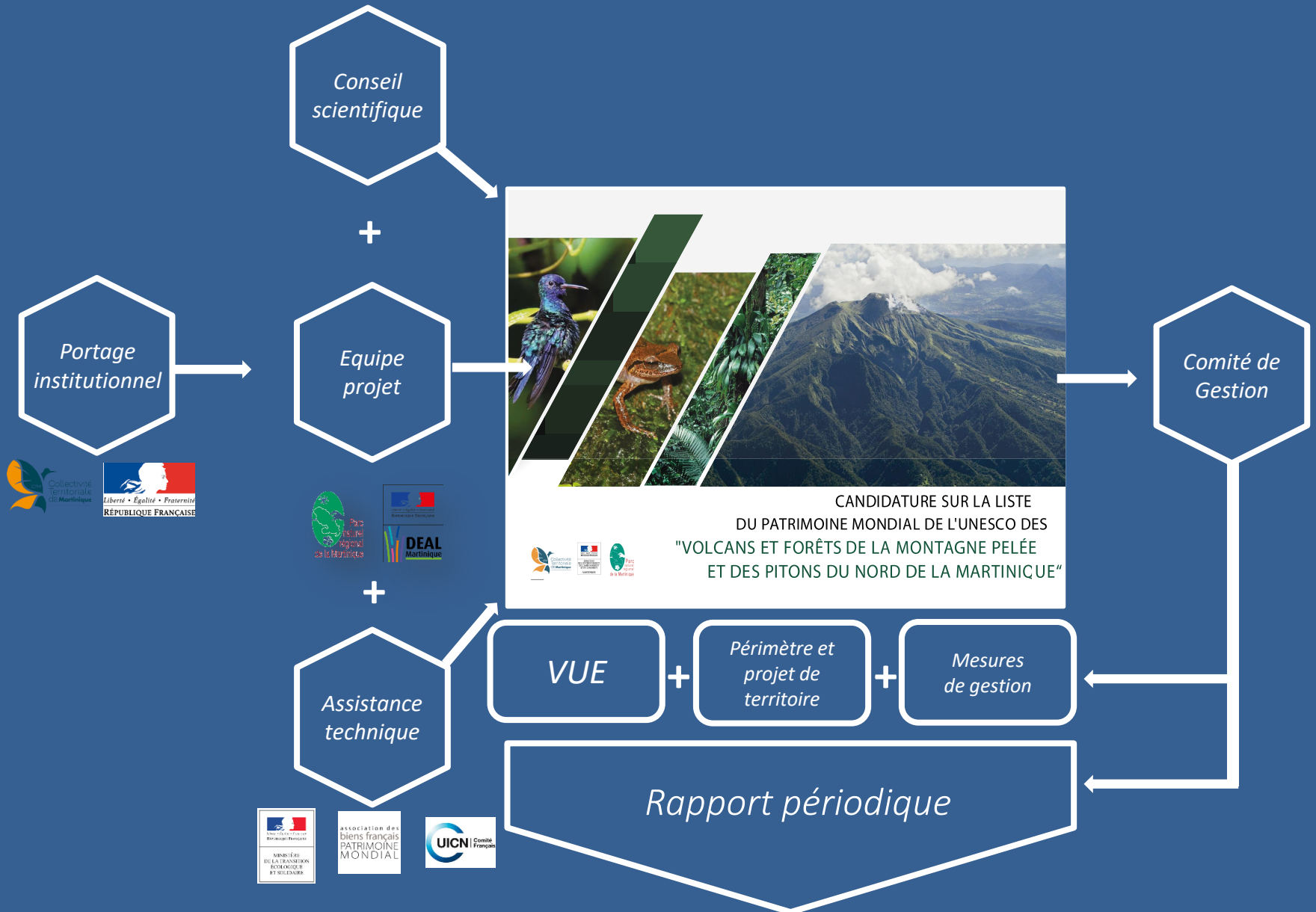


CANDIDATURE SUR LA LISTE
DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO DES
"VOLCANS ET FORÊTS DE LA MONTAGNE PELÉE
ET DES PITONS DU NORD DE LA MARTINIQUE"

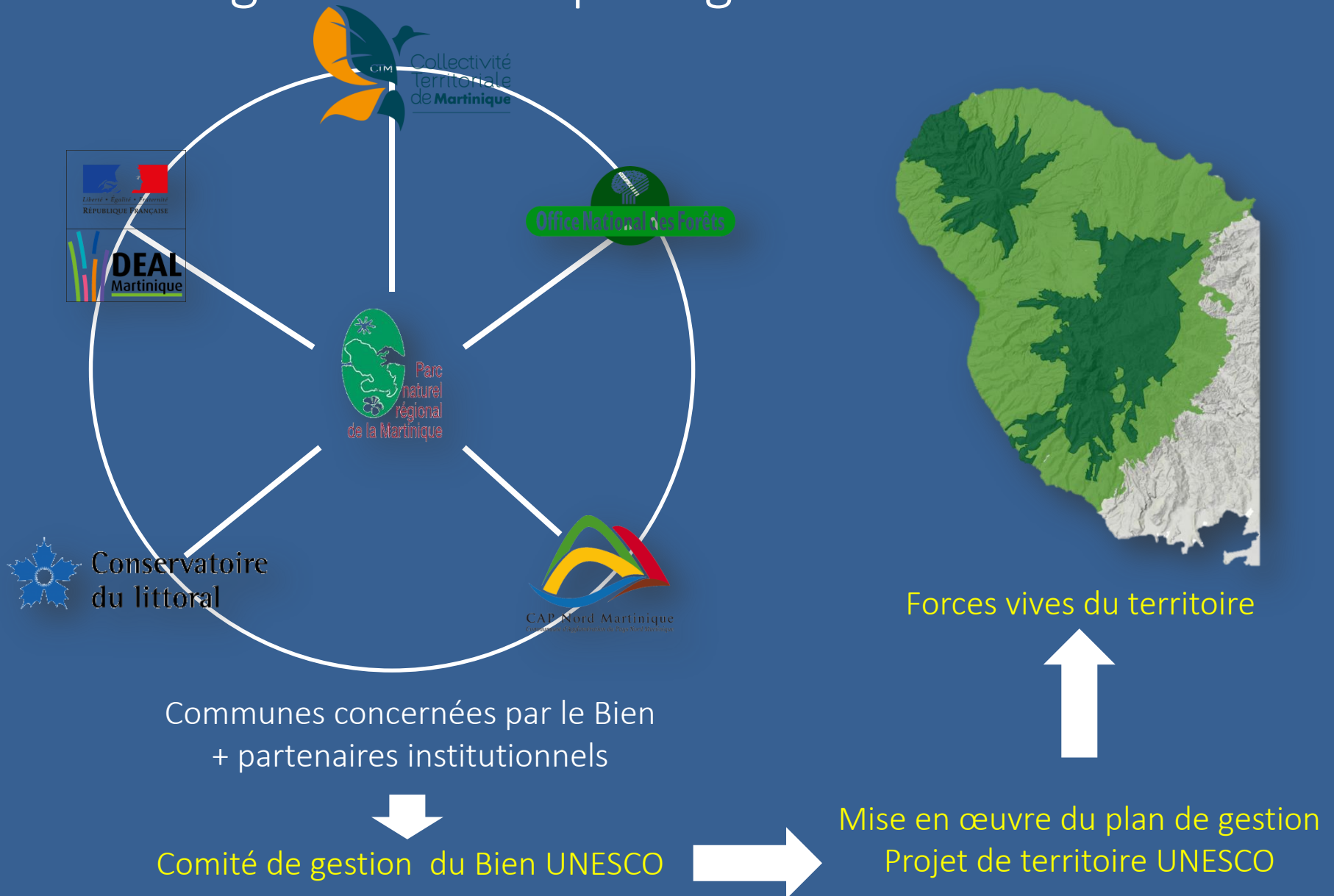


SECTION 0.	RÉSUMÉ ANALYTIQUE	8
SECTION 1.	IDENTIFICATION DU BIEN	15
SECTION 2.	DESCRIPTION DU BIEN	23
SECTION 3.	JUSTIFICATION DE L'INSCRIPTION	238
SECTION 4.	ETAT DE CONSERVATION ET FACTEURS AFFECTANT LE BIEN	286
SECTION 5.	PROTECTION ET GESTION	300
SECTION 6.	SUIVI	342
SECTION 7.	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	348
SECTION 8.	COORDONNÉES DÉTAILLÉES DES AUTORITÉS RESPONSABLES	358
SECTION 9.	SIGNATURE AU NOM DE L'ETAT PARTIE	352

D'une gouvernance de projet, vers une gouvernance de gestion du Bien Patrimoine Mondial



Principes généraux pour une gouvernance partagée et inclusive



Quelles mesures de gestion et de valorisation pour futur Bien UNESCO de Martinique ?



Le projet de plan de gestion UNESCO c'est :

Un document de 180 pages

Totalisant plus 100 actions

Décliné en 5 grands axes

1. *Préservation de la VUE dans le cœur de Bien*

Premier train de mesures du **plan de gestion UNESCO**

2. *Amélioration et partage des connaissances de la biodiversité et de la géodiversité*

40 actions
25 327 000 € / 5 ans
Volcans et forêts de la Montagne Pelée et des Pitons du Nord de la Martinique

3. *Vulgarisation et mobilisation des valeurs par l'appropriation les enjeux, la préservation de la VUE et du projet de territoire*

Coût annuel sur 5 ans de **5 047 000 €**

4. *Projet de territoire : la zone tampon un espace de projets et de valorisation (aménagements, plan d'actions touristiques)*

5. *Coopération internationale*



Répartition des missions et objectifs de gestion relevant de chacun des partenaires

Le PNM retenu comme : « *Animateur/Coordinateur des actions à mener dans le périmètre du Bien* »

Cf. Compte-Rendu Conférence Territoriale UNESCO du 11-09-2018

1. *Préservation de la VUE dans le cœur de Bien*



2. *Amélioration et partage des connaissances de la biodiversité et de la géodiversité*



3. *Vulgarisation et mobilisation des valeurs par l'appropriation des enjeux, la préservation de la VUE et du projet de territoire*



4. *Projet de territoire : la zone tampon un espace de projets et de valorisation (aménagement, plan d'actions touristiques)*



5. *Coopération internationale*



Les moyens à mobiliser pour la mise en œuvre du prochain plan de gestion

Il a été retenu que « *les actions seront financées par des crédits alloués par l'Etat (CPER, FEDER, BOP113 [MTES])* et la CTM* (Budget et programme d'actions CTM) »*

S'ajouteront [en complément] des cofinancements européens ou encore des fonds issus des appels à projets

Cf. Compte-rendu Conférence Territoriale UNESCO du 11-09-2018

La gestion du Bien UNESCO s'inscrit dans les outils et instruments technico-financiers des politiques publiques territoriales majeures de la Collectivité : STDEII



Un outil structurant pour un développement concerté du Territoire Martiniquais



Durabilité



Compétitivité



Attractivité



Employabilité

Adopté le 18 mai 2017

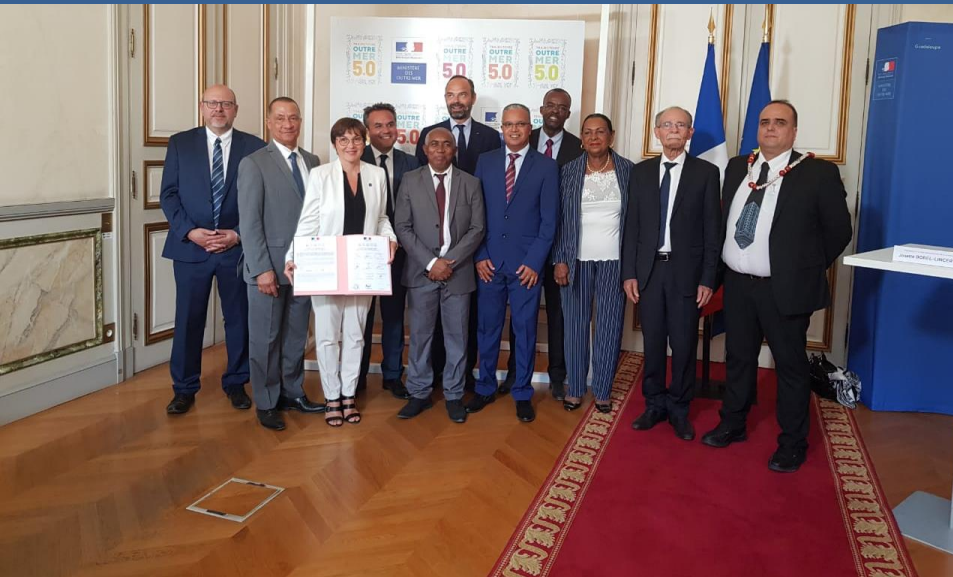
Approuvé le 28 septembre 2017



Construire une nouvelle image durable qui intègre des dynamiques économiques, sociétales, culturelles, environnementales en assurant un repositionnement stratégique à l'international

La gestion du Bien UNESCO s'inscrit dans les outils et instruments technico-financiers des politiques publiques territoriales majeures de la Collectivité : Plan et contrat de convergence pour les outremer (2019-2033) et (2019-2022*)

* Renforcement attendu en CIOM en perspective du PLF 2019-2020 et LOOM



- La Martinique est une réserve de biodiversité de premier plan reconnue au niveau scientifique international. Des financements seront dédiés à l'amélioration de la connaissance afin de mieux la préserver et la valoriser. Sera par ailleurs soutenue la démarche engagée en vue de l'inscription de la Montagne Pelée et des Pitons de la Martinique au patrimoine mondial de l'Unesco. Cette mise en valeur universelle aura un effet incitatif sur la mise en œuvre des mesures de préservation et aura des retombés positives pour le développement du tourisme.

Adopté le 4 juillet 2019

Signé le 12 juillet 2019

Extrait du plan de convergence : « La Martinique est une réserve de biodiversité de premier plan reconnue au niveau scientifique international. **Des financements seront dédiés à l'amélioration de la connaissance afin de mieux la préserver et la valoriser. Sera par ailleurs soutenue la démarche engagée en vue de l'inscription de la Montagne Pelée et des Pitons de la Martinique au patrimoine mondial de l'Unesco.** Cette mise en valeur universelle aura un effet incitatif sur la mise en œuvre des mesures de préservation et aura des retombés positives pour le développement du tourisme ».



Merci de votre attention et continuez à soutenir notre candidature et suivre notre actualité



PN Martinique



www.pn-martinique.com

UNESCO avril 2019 : Les élèves du Collège Edouard GLISSANT mobilisés pour la candidature de la Martinique au Patrimoine Mondial



Evolutions et perspectives de la candidature 2010-2021

Mai 2010 : proposition du député MARIE-JEANNE d'inscription de la Montagne Pelée à l'UNESCO

2015
schéma de gouvernance
CTM / PNM / Etat



avril 2017

Validation projet de périmètre + avant-projet de territoire par le CFPM

2019 :

Poursuite de la concertation

Mai: Atelier technique (MTES)

Juin: Mise en consultation publique du plan gestion /CTM

octobre: audition et dépôt de la candidature pour compléter



Juillet 2021

Décision du Comité du Patrimoine Mondial

2011
Lancement du projet

2014
Inscription sur la liste indicative



Octobre 2016
Validation VUE
Devant le CFPM



Octobre 2018
Validation plan de gestion par le CFPM



Décembre 2018
Dépôt du dossier de candidature

Janvier 2020
Dépôt de la candidature de la Martinique par la France

(2020-2021) Evaluation internationale par le Centre du Patrimoine Mondial + UICN International